
TR: Convocation à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vauvert

À partir de Charlotte Redon <charlotte.redon@vistre-vistrenque.fr>

Date Jeu 07/11/2024 16 h 57

À URBANISME <urbanisme@vauvert.com>

Cc Laury Sohier <laury.sohier@vistre-vistrenque.fr>; Sophie Ressouche <sophie.ressouche@vistre-vistrenque.fr>

 1 pièce jointe (55 Ko)

EPTB vistre vistrenque Caissargues.pdf;

Bonjour,

L'EPTB a été convié à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vauvert, pour la réalisation de nouveaux ouvrages sur la saline (KEM ONE, qui approvisionne en sel les usines de Fos sur Mer pour la fabrication de PVC).

La société KEM-ONE souhaite agrandir son site d'extraction de Vauvert par la réalisation de 3 nouveaux doublets de puits + 2 puits.

L'extraction du sel est réalisée par dissolution à l'eau du canal du Bas Rhône des couches de sel d'âge Oligocène situées entre 1700 et 3000 mètres de profondeur. L'exploitation se fait par doublet, c'est-à-dire qu'un puits fonctionne en puits d'injection d'eau de dissolution, l'autre en puits en extraction de la saumure, et ceci alternativement selon la montée de la dissolution sur chaque puits.

En l'état du PLU, cet agrandissement n'est pas possible.

L'objet de la réunion portera, si j'ai bien compris, sur la mise en compatibilité du PLU avec le projet, qui vise à modifier le zonage des parties de terrain classées en secteur Ak vers le secteur Ac dédiées aux activités minières de la concession. La zone Ac admettant les activités minières, un simple reclassement des terrains en Ak vers Ac est suffisant pour rendre compatible le PLU avec le projet Kem One sans qu'il soit nécessaire de modifier le contenu du règlement écrit encadrant la zone Ac. Les parties du projet déjà classées en Ac sont maintenues en l'état.

Ne pouvant me rendre disponible pour assister à cette réunion, je vous informe qu'une partie des nouveaux doublets (projet 1 et 3) sont situés en secteur d'enjeu de niveau 2 de la zone de sauvegarde 12 (Gallician), telle que délimitée au SAGE Vistre nappes Vistrenque et Costières. Cette zone de sauvegarde 12 vise l'aquifère des sables astiens et n'est donc pas concernée par la disposition 2B-02 du SAGE qui préconise d'éviter le mitage des terres agricoles.

Je reste à votre disposition pour tout éclairage utile,

Cordialement,



Charlotte REDON

Animatrice SAGE Vistre Vistrenque (VNVC)

☎ 06 47 84 35 00

🏠 7 avenue de la Dame - Zone Euro 2000
30132 Caissargues

🌐 www.vistre-vistrenque.fr

De : URBANISME <urbanisme@vauvert.com>

Envoyé : jeudi 31 octobre 2024 10:47

À : Charlotte Redon <charlotte.redon@vistre-vistrenque.fr>

Objet : Convocation à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vauvert

Madame, Monsieur,

Par le présent, je vous prie de bien vouloir trouver la convocation à l'examen conjoint relatif à la déclaration de projet KEMONE qui vous parviendra également par voie postale.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement,

Marie-Evelyne Reymond

Chargée de mission environnement et risques majeurs

Pôle urbanisme

Mairie de Vauvert

*Direction de l'urbanisme, de l'aménagement
et de la transition écologique*

Tél. 04 66 73 10 98